

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

**ILE DE LA REUNION
INTERREG III B - OCÉAN INDIEN**



**RAPPORT ANNUEL 2008
D'EXECUTION DU
PIC Interreg 2001 2006**

Version approuvée par le CNS d'avril 2009
(Procédure écrite)



SOMMAIRE

1. Modification des conditions générales ayant une importance pour l'exécution de l'intervention	4
2. Etat d'avancement des différents axes prioritaires et des mesures au 31/12/2008.....	16
2.1 Cadre de la mise en œuvre du programme.....	16
2.1.1 Comités de programmation tenus en 2008.....	16
2.1.2 Comités de Suivi tenus en 2008	16
2.2 Avancement des axes et mesures	18
3. Exécution financière.....	30
4. Dispositions prises par l'autorité de gestion et le comité de suivi pour assurer la qualité et l'efficacité de mise en œuvre, en 2008	33
4.1 Actions de suivi et d'évaluation	33
4.2 Actions de contrôle financier	34
4.3 Synthèse des principaux problèmes rencontrés.....	35
4.4 Utilisation de l'assistance technique.....	35
4.5 Mesures prises pour assurer la publicité de l'intervention.....	36
4.6 Suites données à l'autorisation de mise en œuvre article 12- Règlement 448/2004.....	36
5. Mesures prises afin d'assurer la compatibilité avec les politiques communautaires pour l'année 2008.....	26
6. Etat d'avancement et de financement des grands projets et des subventions globales	27



Rapport annuel d'exécution 2008

Objectif du rapport annuel d'exécution

En application de l'article 37 du règlement (CE) n°1260/1999 du Conseil du 21 juin 1999 portant dispositions générales des fonds structurels, le rapport annuel d'exécution est présenté « *dans les 6 mois suivant la fin de chaque années civile entière de mise en œuvre* ».

Le rapport annuel d'exécution se rapporte donc à l'année civile de mise en œuvre du programme. Il a pour objectif de donner une vision globale des principaux événements ayant une incidence sur le programme ainsi qu'une situation de son état d'avancement.

Concernant le programme INTERREG III B, l'année 2008 a constitué la dernière année de programmation. Bien que l'enveloppe initiale allouée au programme ait été engagée déjà à plus de 100 % depuis 2006, l'autorité de gestion a souhaité continuer à programmer des opérations supplémentaires. En effet, compte – tenu des niveaux de sous réalisation observés sur certaines opérations, cette pratique de sur programmation constitue un élément de sécurité pour atteindre une bonne consommation finale des crédits communautaires.

Par ailleurs, s'agissant de l'objectif de Coopération Territoriale pour la période 2007 - 2013, le programme opérationnel a été adopté le 28 mars 2008.



1. Modification des conditions générales ayant une importance pour l'exécution de l'intervention : évolutions socio-économiques significatives, modifications des politiques nationales ou sectorielles, modifications du cadre de référence

1.1 La loi relative aux libertés et responsabilités locales

La loi n° 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a été publiée au Journal Officiel du 17 Août 2004.

Elle parachève le dispositif constitutionnel et législatif engagé avec la réforme constitutionnelle du 28 Mars 2003 et prolongé par les lois organiques relatives au référendum local, à l'expérimentation et à l'autonomie financière des collectivités locales.

L'élargissement des responsabilités des collectivités territoriales concerne principalement les champs suivants :

- développement économique, tourisme et formation professionnelle ;
- équipements ;
- solidarité et santé ;
- logement social et construction ;
- éducation ;
- culture.

Sur le plan des modalités, les nouvelles responsabilités confiées aux collectivités ne font pas systématiquement l'objet de transferts de compétences « classiques » mais reposent également sur des mécanismes nouveaux tels que l'expérimentation, le transfert de compétence à la demande des collectivités ou encore la délégation de compétences.

Au plan local, l'année 2008 a constitué la quatrième année de pleine mise en œuvre de ces dispositions législatives qui n'ont pas eu d'incidence notable sur la mise en œuvre du DOCUP.

1.2 La Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer (LOOM) et la Loi de Programme pour l'Outre-Mer (LPOM)

Adoptée le 13 décembre 2000, la Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer a maintenu courant 2008 un ensemble de mesures économiques et sociales applicables aux départements d'outre-mer.

Sur le plan de l'action en direction des entreprises, cette loi comprend quatre dispositifs principaux qui se déclinent comme suit :

- un dispositif d'allégement des cotisations et contributions des employeurs et travailleurs indépendants dont l'objectif est de favoriser la création et le développement durable d'entreprises indépendantes dans le commerce et l'artisanat ;
- une exonération de cotisations patronales de sécurité sociale destinée à dynamiser la croissance économique et la croissance de l'emploi salarié par un fort abaissement du coût du travail salarié dans les secteurs créateurs d'emplois ;



- un plan d'apurement des dettes des entreprises en difficulté, visant à assainir leur situation sociale et fiscale ;
- une aide à la création d'emplois en faveur des entreprises des départements d'outre-mer qui participent au désenclavement de l'économie en contribuant à la diversification de leurs débouchés commerciaux.

Adoptée le 21 Juillet 2003, la Loi de Programme pour l'Outre-Mer a prévu un ensemble de mesures économiques et sociales à long terme applicables dans le long terme (15 ans) aux départements d'outre-mer. Ces mesures, qui visent à promouvoir un développement économique durable, s'articulent autour de trois axes :

- l'encouragement de la création d'emplois durables à travers un allègement renforcé de charges sociales pour les entreprises subissant plus particulièrement les contraintes liées à l'éloignement, à l'insularité et à un environnement régional où le coût du travail est bas. Ces mesures en faveur des entreprises sont complétées par des mesures en faveur de l'insertion des jeunes (aides à l'embauche, simplifications administratives et reconnaissance des diplômés) ;
- la relance de l'investissement privé par un dispositif fiscal rénové au niveau de sa durée de validité (15 ans), des secteurs éligibles et plus particulièrement encouragés (hôtellerie, logement, énergies renouvelables, interventions en faveur des petites et très petites entreprises) ;
- le renforcement de la continuité territoriale entre les collectivités d'Outre-Mer et la Métropole avec, d'une part, un allègement des charges sociales pour les entreprises de transport aérien, maritime et fluvial qui desservent l'outre-mer et, d'autre part, un dispositif d'abaissement du coût des billets d'avion ;

Parmi les différentes interventions prévues au titre de la LOPOM, le régime de défiscalisation ainsi que les dispositions relatives à l'emploi ont été approuvés par la Commission européenne le 11 Novembre 2003 avec une pleine mise en œuvre en 2008 malgré des lenteurs au niveau des agréments délivrés au niveau central.

1.3 La mise en œuvre de la réforme de l'octroi de mer

Taxe indirecte portant initialement sur les seuls produits importés puis étendue aux productions locales par la loi de 1992, l'octroi de mer constitue un des éléments de référence de l'environnement économique des entreprises à la Réunion.

Devant arriver à expiration le 31 Décembre 2002, les modalités de ce régime fiscal ont été prorogées d'un an afin de proposer de nouvelles modalités à la Commission européenne visant à consolider ce dispositif sur une nouvelle période de quinze ans. Le 17 Décembre 2003, la Commission européenne s'est prononcée en faveur de la poursuite de ce régime pour une durée de 10 ans avec des marges d'adaptation plus limitées.

En 2004, ce régime a pu ainsi être consolidé pour 10 ans par la loi du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer qui autorise des écarts de taxation au bénéfice des productions locales dans des conditions fixées par une décision du Conseil de l'Union Européenne du 10 février 2004 et aménage la répartition du produit de la taxe entre les collectivités bénéficiaires.



Les modalités de mise en œuvre ont été précisées par le décret d'application n°2004-1550 du 30 décembre 2004 relatif à l'octroi de mer qui a ainsi permis aux acteurs de disposer d'un cadre de gestion stabilisé au cours de l'année 2008.

1.4 Une nouvelle année de transition entre deux périodes de programmation

A l'instar de 2007, l'année 2008 a fortement mobilisé l'ensemble des acteurs à la fois sur la mise en œuvre du nouveau programme de coopération territoriale 2007-2013 et sur la préparation de la clôture du PIC Interreg.

Les services concernés ont donc concentré leurs efforts sur le suivi des dossiers déjà programmés afin de maintenir une vigilance sur les dossiers à déprogrammer et d'identifier les difficultés éventuelles de réalisation. Et ce, même si la transition se prolongera finalement sur le 1^{er} semestre 2009.

En tout état de cause, les autorités locales ont fait le choix de s'inscrire dans le calendrier initial de clôture.

1.5 Des résultats encourageants sur le marché du travail

Au 31 Décembre 2008, le bilan de la situation de l'emploi établi sur la base des données ANPE, présentait quelques signes de dégradation pour la Réunion après plusieurs années de baisse :

CATEGORIES	EVOLUTION 2008/2007	Pour mémoire EVOLUTION 2007/2006	Pour mémoire EVOLUTION 2006/2005
Demandeurs d'emplois fin de mois (dont femmes)	+ 13,1% (+ 15,2%)	- 7,2% (-5,0%)	- 9,7% (-8%)
Jeunes de moins de 25 ans	+ 11,9%	-10,5%	- 4,4%
Demandeurs d'emploi de longue durée	+ 2,2%	-18,5%	+ 0,2%

Source : BREF Réunion – Bulletin Travail Emploi Formation – DTEFP/SEPES

La croissance du nombre de demandeurs d'emplois en fin de mois (DEFM) confirme cette dégradation du marché de l'emploi qui concerne tous les publics (hommes-femmes et toutes tranches d'âges).

Dans le même temps, le ralentissement économique s'est traduit par une baisse du cumul d'offres enregistrées en 2008 de 6,6% par rapport au cumul de l'année 2007.

Malgré une croissance plus limitée en 2008 (+2,2%), la question du chômage de longue durée reste préoccupante puisque cette catégorie qui représentait 35,8% de l'ensemble des demandeurs d'emplois en 2007, se situe désormais à 46,4% en 2008.

Cette tendance constatée au niveau des chiffres de l'ANPE est confirmée par la dernière analyse de l'évolution du chômage selon les critères du BIT (2008). L'arrêt de la baisse du taux de chômage amorcée depuis mai 2005 se traduit par une légère remontée du taux de chômage à 24,5%.



Taux de chômage	2006	2007	2008
Hommes	26,5	22,9	22,8
Femmes	28,8	25,9	26,5
Ensemble	27,5	24,2	24,5

Source : *Enquête Emploi 2008 – Informations rapides – INSEE*

Néanmoins, le taux d'emploi, qui mesure la proportion de personnes en emploi dans la population en âge de travailler (de 15 à 64 ans), continue sa progression pour atteindre 45,1% au 2^{ème} trimestre 2008 (contre 39,5% en 2004). La création d'emplois a donc été plus rapide que la croissance démographique.

1.6 Un environnement économique contrasté : ralentissement général mais dynamisme sectoriel (sources : Insee et ledom)

Le ralentissement de la croissance de l'économie réunionnaise s'est accentué au 4^{ème} trimestre 2008. La cause principale tient à la baisse de la demande liée à la fois à la décélération de la croissance de la consommation des ménages et à l'atonie des investissements des entreprises contraintes par la détérioration de leurs carnets de commandes et les anticipations à la baisse de la commande publique. La réduction globale des exportations constitue également un autre facteur négatif.

Dans ce climat de morosité générale, certains secteurs d'activité affichent des résultats satisfaisants : c'est le cas du tourisme avec une croissance de la fréquentation des aéroports qui se traduit également au niveau des taux d'occupation de l'hôtellerie et des gîtes de montagne. C'est également le cas du secteur primaire (agriculture et pêche) malgré un premier semestre difficile pour l'élevage.

1.7 Données statistiques significatives

Données de base communes :

Indicateurs	Mesure	Référence
Population active (au sens BIT) :	313 062	2007
Hommes	173 916	
Femmes	139 146	
Taux de chômage (au sens BIT) :	24,2%	2007
Hommes	22,9%	
Femmes	25,9%	
Moins de 25 ans	49,1%	
Hommes	48,4%	
Femmes	50,2%	
PIB régional par habitant	17 146 euros	2007
Solde migratoire	619 personnes	moy. 1999 2006
Accroissement naturel	10 170 personnes	2007
Taux d'accroissement population	1,41%	2006/2005
Source :	TER 2008/2009	



Indicateurs de situation du DOCUP 2000-2006
Principaux indicateurs démographiques

		Base DOCUP		Rapport annuel 2008	
Indicateur	Mesure	Situation	Référence	Situation	Référence
Taux accroissement de la population	TCAM en%	1,8% par an	1990-1999	1,55% par an	1999-2006 (INSEE)

Sur la période 2000-2006, le rythme de croissance de la population s'est ralenti légèrement, il reste toutefois environ trois fois plus rapide qu'en métropole sous l'effet d'un excédent naturel élevé et d'un solde migratoire positif sur le début de la période concernée.

Répartition de la population par âge et par sexe (nombre)

	Base DOCUP (Données 1997)				Rapport annuel 2008 (Estimation INSEE au 1/1/2007)			
	Hommes	Femmes	Total	%	Hommes	Femmes	Total	%
0-19 ans	134 120	131 247	265 367	39%	140 351	135 692	276 043	35%
20-39 ans	110 399	115 461	225 860	33%	106 671	118 573	225 244	29%
40-59 ans	63 349	67 961	131 310	19%	97 345	102 845	200 190	25%
> = 60 ans	27 007	35 536	62 543	9%	38 516	50 507	89 023	11%
Total	334 875	350 205	685 080	100%	382 883	407 617	790 500	100%

Source : Insee - Estimations de population au 1er janvier. Les estimations au 1^{er} janvier 2007 tiennent compte des résultats des enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2008 au niveau départemental ainsi que des estimations basées sur les recensements de 1999 et 2006 mises à jour chaque année à partir des données d'état civil et de plusieurs sources administratives.

Principaux indicateurs économiques

		Base DOCUP		Rapport annuel 2008	
Indicateur	Mesure	Situation	Référence	Situation	Référence
PIB par habitant	Euros courants	9 803	1995	17 146	2007 INSEE
FBCF	MEur courants % du PIB	1 098 17%	1995 1995	3 350 19,5%	2007 2007 INSEE
Performance économique	PIB/(Cf+FBCF)	77,2%	1995	78,4%	2007 INSEE
Production électrique*	Millions de Kwh	865,3	1998	2 462	2007 INSEE
Trafic passagers aéroportuaire	Total Arrivées Départs Transit	1 463 549 677 487 674 651 111 411	1998	1 715 839 822 693 818 405 74 741	2007 INSEE
Trafic passagers portuaire	Croisières Inter îles	28 985	1998	6 756 30 892	2007 INSEE
Fret aérien	Tonnes Arrivées Départs	22 330 15 060 7 270	1998	28 813 21 058 7 755	2007 INSEE
Fret portuaire	Milliers de tonnes	3 065,2	1998	4 212	2007



Ile de La Réunion – INTERREG III B 2001-2006
RAPPORT ANNUEL 2008

	Quantités débarq.	2 597,3		3 652	INSEE
	Quantités embarq.	467,9		559,5	

* production électrique totale y compris bagasse charbon : en 1998, prise en compte seulement de la production EDF.

En 2007, le PIB par habitant s'établit à hauteur de 17 146 euros soit une progression de 49% par rapport à 1999 (et de 75% par rapport à 95). L'investissement en 2007 atteint 3,3 milliards d'euros, avec une progression estimée de 7,5% par rapport à 2006 (+ 11% de 2005 à 2006) selon l'INSEE.

La production électrique livrée au réseau pour 2007 est de 2 462 GWh soit 4,1% de plus qu'en 2006 ce qui confirme une meilleure maîtrise de la demande d'électricité depuis 2004 (taux de croissance de la production de 6% en moyenne sur la période 1999-2003). La part des énergies renouvelables dans la production d'électricité s'établit à 37% en 2007 en légère progression par rapport à 2006 grâce notamment à la montée en puissance des installations éoliennes et photovoltaïques.

Le fret aérien, poursuit sa croissance en 2007 (+ 2%), cette augmentation se traduisant essentiellement au niveau du fret arrivée compte tenu de la stabilisation du tonnage exporté.

Le fret portuaire s'est accru de 7% en 2007, sous l'impulsion du ciment, du clinker et des exportations. Le trafic total de Port Réunion a dépassé pour la première fois le seuil des 4 millions de tonnes en 2007 qui ont pu être traitées grâce aux investissements soutenus dans le Docup.

Principaux indicateurs Emploi

		Base DOCUP		Rapport annuel 2008	
Indicateur	Mesure	Situation	Année de référence	Situation	Année de référence
Population active	Total	268 431	1998	313 062	2007
Hommes	Nombre	152 656		173 916	INSEE
	%	57%		56%	
Femmes	Nombre	115 775		139 146	
	%	43%		44%	
Pop. active occupée	Total	167 262	1998	239 435	2007
Hommes	Nombre	98 824		132 536	INSEE
	%	59%		55%	
Femmes	Nombre	68 438		106 899	
	%	41%		45%	
Pop. active chômage	Total	101 169	1998	73 627	2007
Hommes	Nombre	53 832		41 380	INSEE
	%	53%		56%	
Femmes	Nombre	47 337		32 247	
	%	47%		44%	
Pop. active occupée secteur marchand	Total	105 020	1998	X	
	% pop active occupée	63%			
Pop. active occupée secteur non marchand	Total	62 242	1998	X	
	% pop act occupée	37%			
Emplois créés	Total	1 470	1997-98	X	



Dont femmes	Total % total empl créés	838 57%			
Demand. emplois en fin de mois (cat 1)	Total	97 663	août-99	61 462	12/2008
Hommes	Nombre %	53 499 55%		34 607 56%	DTEFP SEPES
Femmes	Nombre %	44 164 45%		26 855 44%	
Demand. emplois longue durée	Total %	45 585 47%	août-99	19 278 31%	12/2008 DTEFP SEPES
Hommes	Nombre % tot hom.	25 590 48%		10 794 31%	
Femmes	Nombre % tot fem.	19 995 45%		8 484 32%	
Demand. emplois - de 25 ans	Total %	21 303 22%	août-99	14 129 23%	12/2008 DTEFP SEPES

La population active réunionnaise compte 313 000 personnes en 2007 soit une augmentation de 26 700 personnes par rapport à 2002 sous l'effet de l'évolution démographique, de la création d'emplois et des changements de comportement. Sur la période 2002-2007, environ 5 300 personnes supplémentaires sont arrivées chaque année sur le marché du travail. Le flux d'actifs supplémentaires a cependant diminué par rapport à la période 1990-1999 où il atteignait une moyenne annuelle de 7 250 personnes.

Par rapport à la période de référence et dans un contexte général d'accroissement de la population active, la croissance de la proportion des DEFM (Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois) est importante. En 2006 cette croissance touche toutes les tranches d'âge et indifféremment femmes et hommes.

Après une période de baisse constante, le nombre des demandeurs d'emploi de longue durée est à nouveau à la hausse même s'il reste inférieur au chiffre de référence.

Principaux indicateurs Environnement

Indicateurs	Mesure	Base DOCUP		Rapport annuel 2008	
		Situation	Référence	Situation	Référence
Superficie protégée (classification UICN)	% superficie totale	7%	1997	49%	2008 (DIREN)
Consommation d'électricité	kwh par hab.	1 910	1997	1120	2006 INSEE
Déchets ménagers (yc collecte sélective en 2002)	Kg par habitant	290	1997	710	2006 (TER)

L'effort en terme de protection des espaces se poursuit et permet d'afficher aujourd'hui un taux très élevé au niveau national en comparaison avec d'autres régions. A ce titre, il est important de rappeler que les espaces faisant l'objet de protection réglementaire couvrent 161 096 ha soit 64% de la superficie totale de La Réunion.



La consommation d'électricité a été de 1120 Kwh par habitant en 2006. La tendance haussière était forte jusqu'à la fin des années 90 avec des taux de croissance annuels de 7 à 8 %. Plusieurs mesures visant à maîtriser la demande en électricité ont permis de mieux maîtriser ralentir la croissance de la demande liée à la croissance démographique et économique et qui se situe aujourd'hui autour de 4 % par an. Au titre des énergies renouvelables, il est à souligner que la Réunion se situerait au 4^{ème} rang européen en termes de puissance installée par habitant.

Un des moyens les plus efficaces a été le soutien apporté à l'acquisition de chauffe eau solaire. Fin 2006, un peu plus de 75 000 chauffe-eau solaires étaient installés, correspondant à une production thermique de 112,5 Gwh. D'autres actions ont encouragé l'usage des lampes basse consommation et des équipements ménagers peu consommateurs. Pour les industriels et les grandes surfaces, l'accent a été mis sur l'installation d'optimiseurs énergétiques.

En 2006 la collecte des déchets ménagers a atteint près de 557 000 tonnes, soit 710 kg par habitant. Ce chiffre doit être analysé avec prudence car la collecte totale a été beaucoup plus importante que les années précédentes à cause des opérations de nettoyage lors de l'épidémie de chikungunya. Les quantités d'ordures ménagères ont peu évolué (+ 1% en 2006 contre + 2% en 2005) notamment grâce au développement du tri.

La collecte sélective a progressivement été mise en place : fin 2006 la collecte des emballages ménagers, des journaux, des magazines ou du verre, sous forme de bac roulant ou de bornes d'apport volontaire, concerne toute la population de l'île (hors Mafate) contre 85% en 2002.

Principaux indicateurs Enseignement Formation

Indicateurs	Mesure	Base DOCUP		Rapport annuel 2008	
		Situation	Référence	Situation	Référence
Sorties du second degré de l'Education Nationale par niveaux	Niveau VI	2,4%	1998	14,10%	2004
	Niveau Vbis	15,1%		(Pour les 2 niveaux)	(Rectorat)
	Niveau V	30,3%		31,4%	
	Niveau IV	52,2%		54,5%	
Effectifs enseignement supérieur / population des 20-24 ans	%	21%	98-99 (98-99/97)	25%	05-06
Stages de formation - formations adultes* - formations alternées jeunes* - apprentis	Nombre	4 248 6 869 3 190	1998	4 052	2002 carif oref carif oref 2007 INSEE
Illettrisme (% pop 16 – 66 ans)	%	12%	1996	21%	2007 enquête illettrisme

Pour 2002, l'indicateur stages de formation recouvre :

- pour les formations adultes :

SIFE, PRFP, Stages FPA, RMI, FNE, Illettrisme

pour les formations alternées des jeunes :

Actions jeunes, PIL, TRACE. Hors Contrats d'apprentissage

Les effectifs de l'enseignement supérieur sont en augmentation de 3% entre la session 2001/2002 (14 718) et la session 2006/2007 (15 174) même s'ils ont connu une légère diminution en 2007/2008. Rapporté à la population en âge de fréquenter l'enseignement



supérieur le taux obtenu (25% en 2006/2007 contre 21% en 1999) met en évidence l'amélioration du niveau de formation des jeunes réunionnais.

Le nombre d'apprentis recensé sur la session 2007/2008 se stabilise au dessus de 4000 jeunes avec une croissance continue des jeunes apprentis préparant des diplômes de niveau II et III (341 personnes contre 334 pour la session 2006/2007) ce qui atteste de l'élévation des niveaux de qualification dans cette filière. Les filles représentent environ 25% des effectifs mais leur part varie fortement en fonction du niveau de formation : elles représentent 17% des effectifs de niveau V mais plus de 55% des personnes préparant des diplômes de niveau II et III.

En matière d'illettrisme, la persistance d'un nombre élevé de personnes illettrées constitue une donnée importante à prendre en compte dans l'élaboration des politiques d'insertion et de formation.

1.8 – Évolution de la réflexion sur les Accords de Partenariat Économique entre l'Union Européenne et les pays de la zone au 31 décembre 2007

Dans la zone Océan Indien, l'UE n'a pas été en mesure de signer un accord complet avec les pays du groupe AFOA en 2008. Parmi les 16 pays concernés, seulement 10 avaient signé un accord intérimaire avant le 1^{er} janvier 2008. Cependant, les négociations qui se sont déroulées ont mis à jour l'étendue des divergences, parfois profondes, entre l'Union Européenne et les États composant le groupe AFOA.

Prenant compte des blocages observés, le secrétariat de la Commission de l'Océan Indien a souhaité que les experts du groupe CMMS se réunissent. À cette occasion, La Réunion a été, à titre d'observateur, invitée à participer aux travaux.

1.9 Evolutions des différents dispositifs soutenant la coopération régionale

1.9.1 Fonds de Coopération Régionale.

La loi n°2000-1207 du 13 décembre 2000 d'orientation pour l'outre-mer a créée pour La Réunion un fonds de coopération régionale (FCR) afin de faciliter l'insertion du territoire dans sa zone géographique. A partir d'appels à projets bi annuels, les dossiers sont sélectionnés et présentés devant un comité de gestion, présidé par le représentant de l'Etat et regroupant des représentants du conseil régional et du conseil général, qui se prononce à la majorité.

Pour l'année 2008, le comité de programmation s'est réuni à deux reprises, au mois d'avril et au mois d'octobre 2008.

Au cours de ces deux réunions, une trentaine d'opérations a été acceptée pour un montant total de 504 547 €.

On constate qu'un tiers des crédits a été engagé sur des opérations d'échanges culturels. Plus de 20 % des montants alloués concernent des programmes d'éducation et formation. Par ailleurs, 53 % de l'enveloppe engagée soutient des projets en lien avec Madagascar. La coopération avec les pays de la COI représente plus de 85 % des crédits mobilisés en 2008.

1.9.2 Mesure 11.10 du DOCUP « objectif 1 »

Depuis 2007, aucun dossier n'a été programmé au titre de la mesure 11.10 du DOCUP. Au cours du programme, le montant FEDER inscrit sur cette ligne est passé de 0,79 M€ à 0,39 M€. La faible mobilisation de cette mesure s'explique par l'arrivée et la montée en puissance



d'autres dispositifs financiers comme le programme INTERREG III B ou encore le Fonds de Coopération Régional.

1.9.3 Interventions du Conseil Régional et du Conseil Général

Les deux collectivités ont consacré conjointement en 2008 plus de 2 650 000 millions d'euros sur leurs fonds propres pour le financement d'actions de coopération régionale. Ces budgets ont été consacrés aussi bien au financement de projets de coopération bilatérale que multilatérale.

Intervention du Conseil Régional

Conformément à sa politique particulièrement volontariste de coopération régionale s'inscrivant dans une démarche de codéveloppement, la Région a mené tout au long de l'année 2008 de nombreuses actions, sur les plans aussi bien multilatéral que bilatéral.

Sur le plan multilatéral, la Région a participé aux réunions des diverses instances de la COI ainsi qu'à l'élaboration et à la mise en œuvre de plusieurs projets correspondant à ses priorités d'intervention, tels que notamment le Programme régional d'appui aux TIC (PRATIC) et le programme d'adaptation au changement climatique.

Le Président de cette collectivité a également représenté la France/Réunion lors de la réunion du Conseil de la COI en mars au Seychelles et du groupe CMMS (Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles) créé dans le cadre des négociations ACP/UE relatives aux APE.

La Région a participé au colloque international qui s'est tenu aux Seychelles en mars sur le thème : « Mondialisation et intégration régionale : l'avenir de la COI ».

Lors de la conférence internationale sur le changement climatique et la perte de biodiversité qui s'est tenue en juillet à Saint-Denis, c'est à l'initiative de la Région qu'a été adoptée une déclaration des Etats-membres de la COI sur les stratégies face aux changements climatiques et à la perte de biodiversité.

Un colloque international consacré au codéveloppement et placé sous l'égide de la COI a été organisé par la Région en juin ainsi que, en novembre, un séminaire sur la télédétection.

Sur le plan bilatéral, de nombreuses actions ont été conduites en direction des pays de la zone avec lesquels La Réunion souhaite développer des partenariats mutuellement avantageux. A titre d'exemples, on peut notamment citer :

- la poursuite des négociations avec Madagascar relatives au projet RAVENAL (raccordement entre les deux îles par un câble sous-marin en fibre optique),
- la cosignature d'un accord-cadre de coopération bilatérale avec Madagascar,
- le financement de nombreux projets de coopération relevant des secteurs prioritaires d'intervention de la Région (éducation/formation, recherche/développement, culture, sport,...),
- la signature d'un accord-cadre de partenariat avec l'AFD.



Au total, la Région aura consacré en 2008 plus de 2 200 000 € à la coopération régionale, certains de ces financements ayant été mobilisés au titre de la contrepartie nationale du programme INTERREG dont la Collectivité assure les fonctions d'autorité de gestion.

Intervention du Conseil Général

Le Conseil Général a également soutenu en 2008, des projets de coopération multilatérale et bilatérale pour un montant de l'ordre de 450 000 euros.

En ce qui concerne les secteurs de coopération, le Département poursuit et renforce ses actions dans les domaines suivants :

- la culture
- le sanitaire et social
- l'éducation et la mobilité
- l'agriculture
- l'économie solidaire

Par ailleurs, le Département continue à soutenir la société civile et les organisations non gouvernementales dans les projets de coopération régionale.

Les principales actions soutenues sont :

Coopération multilatérale : Participation au programme de la COI

- « Observatoire des Droits de l'Enfant de la Région Océan Indien ODEROI ».
- Comité Citoyen des Jeunes de l'Océan Indien
- Service de lutte anti-vectorielle à vocation régionale:
- Échanges de savoirs et d'outils en santé communautaire
- Iconothèque : il s'agit d'une banque de données numérique qui mettra en ligne des images conservées dans les fonds publics et privés se rapportant à notre région.

Coopération bilatérale

- Don d'ordinateurs déclassés du parc informatique du Conseil général au profit de Madagascar
- Soutien à un projet de structuration (production – exportation – commercialisation) de la filière « oignons » et « maïs » impliquant des groupements de producteurs réunionnais et malgaches
- Soutien à deux communes de Madagascar visant à améliorer la distribution en eau l'assainissement, l'éducation, le médico-social et la sécurité civile
- Projets communs avec le Muséum d'Histoire Naturelle en matière de recherche, de conservation, de valorisation du patrimoine naturel et ethnologique.
- Soutien au projet de développement SMAD (Service Militaire d'Action au Développement) à Madagascar
- Accord de coopération culturelle conclue avec les Seychelles pour 3 ans
- Promotion des échanges culturels avec le Mozambique
- Signature 'un accord cadre général de coopération agricole avec la République de Madagascar

Soutien aux associations pour :

- des missions médico-chirurgicales réalisées à Madagascar
- la réhabilitation d'établissements scolaires, de centres médicaux, ou la construction d'orphelinats



2. Etat d'avancement des différents axes prioritaires et des mesures au 31/12/2008

2.1 Cadre de la mise en œuvre du programme en 2008

2.1.1 Comités de « programmation » tenus en 2008 :

L'année 2008 a constitué pour l'initiative INTERREG III B, la dernière année de mise en œuvre du programme.

Le comité de programmation, dénommé à La Réunion Comité Local de Suivi (CLS) se réunit régulièrement chaque mois pour examiner les dossiers présentés à l'éligibilité des fonds structurels. Il s'agit de la même instance pour le DOCUP et le programme INTERREG III B, ce qui permet une meilleure articulation entre les deux interventions.

Les décisions du comité font l'objet d'un relevé de conclusions cosigné par les représentants du Conseil Régional, de la Préfecture et du Conseil Général. La présentation de ce document est nécessaire lors de l'engagement juridique des dossiers agréés.

La fréquence de ces CLS est généralement mensuelle. En 2008, seules deux opérations ont été agréées par le CLS qui s'est déroulé le 04 décembre. L'objectif de cette programmation était de s'assurer une sur programmation suffisante de l'enveloppe FEDER compte – tenu des risques de sous réalisation pour certaines opérations déjà engagées.

Au 31 Décembre 2008, le taux d'engagement s'élève à près de XX % de l'enveloppe FEDER.

2.1.2 Comités de Suivi tenus en 2008 :

Localement appelés Comité National de Suivi (CNS), les comités de suivi sont coprésidés par un représentant de l'Etat (monsieur le Préfet ou son représentant), du Conseil Régional (Monsieur le Président ou son représentant) et du Conseil Général (Monsieur le Président ou son représentant).

Deux consultations du Comité de Suivi sous la forme d'une procédure écrite ont eu lieu en mars et septembre 2008. Il s'agissait de soumettre à l'avis des membres les critères de sélections pour les programmes opérationnels de la période 2007 – 2013 et les rapports annuels d'exécution pour l'année 2007.

Par ailleurs, un Comité de Suivi s'est tenu du 13 au 17 Octobre 2008

Les principales décisions du CNS sont les suivantes :

Comité de Suivi du 17 Octobre 2008

Après examen, le Comité :

- Prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juillet 20087 relatif au rapport annuel d'exécution 2007 du PIC INTERREG III B



Ile de La Réunion – INTERREG III B 2001-2006
RAPPORT ANNUEL 2008

- Prend acte de l'état d'avancement du PIC INTERREG III B et des perspectives de clôture du programme ;
- Prend acte de l'état d'avancement de la stratégie régionale intégrée 2007 – 2013 et de la méthode de suivi proposée ;
- Prend acte de l'état d'avancement des programmes FEDER convergence, FEDER coopération, FSE, FEADER ainsi que du volet régional du PO FEP pour la période 2007-2013 ;
- Approuve les critères de sélection des différents programmes opérationnels pour la période 2007 – 2013 ainsi que le mode opératoire proposé pour leur suivi ;



2.2 Avancement des axes et mesures

Mesure 1.1 Environnement et cadre de vie

Objectif de la mesure :

La région Océan Indien présente de vastes étendues naturelles, tant terrestres que maritimes, des espèces animales et végétales rares. En outre, la préservation de la qualité de vie de la population passe aussi par un accès plus aisé aux soins médicaux.

Descriptif synthétique :

Cette mesure servira notamment à promouvoir, au plan régional, le développement de politiques coordonnées dans le domaine de l'environnement et de la santé qui prennent en compte aussi les problèmes de transport et d'énergie.

Éléments de programmation pour l'année civile 2008 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2008
Montant FEDER programmé en 2008	0,00 €
Montant FEDER programmé de 2002 à 2008	421 982,05 €
Taux de programmation FEDER de 2001 à 2008 par rapport au programme 2001 -2006	82,16 %
Nombre de projets	0

Au cours de l'année 2008, aucune opération n'a été programmée au titre de cette mesure.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2008 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2008	19 569,35 €
Montant certifié de 2001 à 2008	159 975,01 €
Taux de certification FEDER par rapport aux montants programmés	37,91 %

Une seule opération a fait l'objet d'une certification des dépenses présentées par les bénéficiaires. Il s'agit de :

- la définition du cahier des charges pour l'organisation d'un réseau d'information et de communication sur la recherche et la veille scientifique sur les maladies émergentes, opération programmée lors du comité de septembre 2007.



Mesure 1.2

Ouverture en matière d'éducation, de formation et d'insertion

Objectif de la mesure :

L'espace Océan Indien présente de grandes disparités dans les domaines de la formation, l'éducation et l'insertion. Il s'agit donc de soutenir des échanges d'expériences et de faire bénéficier de formations les populations des régions les moins favorisées.

Descriptif synthétique :

Cette mesure vise notamment à améliorer l'employabilité des jeunes réunionnais et de leurs homologues de la région mais aussi à encourager les partenariats au niveau des organismes de formation.

Cette mesure interviendra pour soutenir des projets liés à la formation, l'insertion, l'échange d'expérience et l'éducation.

Éléments de programmation pour l'année civile 2008 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2008
Montant FEDER programmé en 2008	269 840,15 €
Montant FEDER programmé de 2002 à 2008	2 402 644,60 €
Taux de programmation FEDER de 2002 à 2008 par rapport au programme 2001 -2006	138,59 %
Nombre de projets	1

La seule opération programmée est le programme d'allocation de bourses doctorales dans l'Océan Indien pour la période 2006 – 2008. Le principal objectif de ce projet est de permettre à des étudiants réunionnais, inscrits dans une université de la zone Océan indien et étrangers inscrits à l'université de La Réunion, de poursuivre des études de doctorat au sein de laboratoires de recherche, et ainsi leur offrir la possibilité d'accéder à des postes de responsabilités et de cadre de haut niveau.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2008 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2008	197 722,26 €
Montant certifié de 2002 à 2008	1 335 389,81 €
Taux de certification FEDER par rapport aux montants programmés 2001-2006	62,61 %

En 2008, 9 opérations ont fait l'objet d'un paiement. Trois dossiers ont été soldés au cours de cette année. Il s'agit de :



Ile de La Réunion – INTERREG III B 2001-2006
RAPPORT ANNUEL 2008

- Le programme d'actions et d'échanges du lycée agricole de Saint Paul pour l'année 2007 / 2008 ;
- Le programme de formation 2007 des hauts fonctionnaires et des personnels du COMESA mis en œuvre par le CIEP ;
- Le programme des volontaires du progrès développé dans le cadre du programme d'appui à l'enseignement de la langue française à Madagascar.

Au titre de cette mesure, il reste 7 opérations qui n'ont pas encore fait l'objet d'un solde.



Mesure 1.3

Appui à un développement économique intégré

Objectif de la mesure :

Le désenclavement économique de La Réunion passe par une meilleure connaissance de son environnement et particulièrement des économies ainsi que des opportunités des pays de la zone ce qui nécessite à la fois une technicité et une forte implication. Favoriser la mise en place d'échanges, de partenariats entre entreprises réunionnaises et de la zone devrait permettre la création de nouveaux horizons.

Descriptif synthétique :

Cette mesure vise à favoriser les contacts des partenaires socio-économiques de La Réunion avec leurs homologues des pays de la zone. Il s'agit de soutenir toute action permettant au tissu économique réunionnais de s'ouvrir sur les marchés extérieurs.

Éléments de programmation pour l'année civile 2008 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2008
Montant FEDER programmé en 2008	0,00 €
Montant FEDER programmé de 2002 à 2008	1 055 622,63 €
Taux de programmation FEDER de 2002 à 2008 par rapport au programme 2001 -2006	108,32 %
Nombre de projets	0

En 2008, aucune opération n'a été programmée.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2008 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2008	51 068,22 €
Montant certifié de 2002 à 2008	808 332,30 €
Taux de certification FEDER par rapport aux montants programmés 2001-2008	76,57 %

En 2008, le montant de dépenses certifiées est assez faible. Le taux de dépenses certifiées atteint 76,57 % des montants programmés.

Le montant justifié en 2008 correspond au solde du programme du centre d'intelligence économique, pour l'année 2007, soit 0,051 M€ de FEDER.

Au titre de cette mesure, l'intégralité des dossiers programmés a été soldée.



Mesure 1.4

Renforcement des liens avec l'environnement régional

Objectif de la mesure :

Le développement de La Réunion dans la zone se heurte en partie à la méconnaissance de notre île dans les pays voisins ce qui constitue un frein à son intégration au sein de la zone Océan Indien.

Il apparaît important de favoriser un rapprochement entre La Réunion et ses voisins sur tous les plans, notamment économique, social et culturel, afin d'établir une confiance mutuelle et de resserrer les liens déjà existants.

Descriptif synthétique :

Cette mesure soutiendra les actions visant à établir des relations durables et privilégiées entre La Réunion et les pays de la zone sur les plans économique, culturel et social ou même institutionnel.

Il s'agira d'aider à la réalisation des projets d'opérateurs locaux qui permettront de diffuser l'image de La Réunion dans les pays voisins, ou qui donneront l'occasion aux Réunionnais de mieux connaître leur environnement dans l'Océan Indien.

Éléments de programmation pour l'année civile 2008 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé
Montant FEDER programmé en 2008	74 249,20 €
Montant FEDER programmé de 2002 à 2008	898 366,72 €
Taux de programmation FEDER de 2002 à 2008 par rapport au programme 2001 -2006	138 %
Nombre de projets	1

En 2008, une seule opération a été programmée. Il s'agit du programme 2008 de l'antenne de La Réunion à Madagascar. Les actions prévues s'articulent autour des 3 axes suivants :

- Échanges économiques et commerciaux : soutien aux entreprises réunionnaises dans leurs projets avec des partenaires malgaches et notamment grâce à la diffusion d'information ;
- Appui au programme de co-développement ;
- Amélioration des services de l'antenne auprès des collectivités locales, chambres consulaires, organisations consulaires (...) qui mettent en œuvre des actions de coopération avec Madagascar.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2008 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2008	119 565,30 €
Montant certifié de 2002 à 2008	699 691,50 €
Taux de certification FEDER par rapport aux montants programmés 2002-2008	107 %



La totalité de l'enveloppe FEDER prévue a été justifiée en 2008. L'ensemble des 23 opérations programmées sur la période 2003 – 2007 a été soldée.

Au cours de cette année, plusieurs opérations ont été soldées, il s'agit de :

- Le festival Artkanciel 2007, organisé par l'office départemental de la culture,
- Le séminaire d'appui au développement des systèmes éducatifs des pays de la Commission de l'Océan Indien,
- L'exposcience internationale 2007, à laquelle avait participé une délégation de jeunes réunionnais.



Mesure 1.5

Pôles de compétence à vocation régionale

Objectif de la mesure :

D'une manière générale, le potentiel de savoir faire que peut offrir la Réunion en matière de coopération dans le domaine de la recherche est encore insuffisamment connu de nombreux pays, notamment ceux de la zone, parce que cette offre n'est pas encore structurée et que sa promotion n'est pas activement assurée.

L'objectif de cette mesure est, d'une part, d'organiser et de structurer cette offre et, d'autre part, de la promouvoir auprès des pays qui pourraient ainsi profiter de l'expertise réunionnaise dans de nombreuses actions, notamment l'agro-alimentaire et l'aquaculture.

Descriptif synthétique :

A partir des centres de recherche existants, il s'agit de développer toutes les activités permettant de structurer et valoriser l'offre réunionnaise en matière de recherche dans la zone Océan Indien en renforçant le dispositif interrégional de valorisation et de soutien à l'innovation. Il s'agit de faciliter les échanges avec les chercheurs des pays de la zone.

Éléments de programmation pour l'année civile 2008 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2008
Montant FEDER programmé en 2008	93 500,00 €
Montant FEDER programmé de 2002 à 2008	1 484 763,27 €
Taux de programmation FEDER de 2002 à 2008 par rapport au programme 2001 -2006	132 %
Nombre de projets	1

Pour l'année 2008, une seule opération a été programmée. Il s'agit de la cellule valorisation dont le rôle est de valoriser l'offre réunionnaise en matière de développement rural dans la zone Océan Indien.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2008 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2008	119 565,30 €
Montant certifié de 2000 à 2008	996 767,96 €
Taux de certification FEDER par rapport aux montants programmés 2002-2008	88,60 %

En 2008, le montant FEDER certifié s'élève à plus de 119 K€, représentant un volume de dépenses totales de l'ordre de 140K€. Ainsi, plus de 88 % des montants engagés ont été justifiés au 31 – 12 – 2008.



Pendant cette année, plusieurs opérations développées par le CIRAD ont été soldées ; il s'agit de :

- La phase 2 du projet de sécurisation foncière et d'aménagement du territoire qui se déroule à Madagascar ;
- La capitalisation des acquis et valorisation des connaissances en conduite des ressources herbagères, projet situé également à Madagascar ;

Par ailleurs, le programme 2007 de la cellule de valorisation a fait l'objet d'un acompte, et devrait être soldé au début d'année 2009.

Sur la mesure 1.5, 7 opérations n'ont pas fait l'objet d'un solde.



Mesure 1.6

Coopération avec les régions ultrapériphériques

Objectif de la mesure :

Cette mesure vise à couvrir tous les secteurs potentiels d'échange et de coopération entre les régions ultrapériphériques permettant d'identifier des pistes de développement prenant en compte les difficultés communes qu'elles rencontrent.

Descriptif synthétique :

Les actions soutenues permettront de favoriser le transfert d'expérience et la préparation de projets communs dans les domaines les plus variés (culture, recherche, développement économique...)

Il s'agit également d'encourager la mise en place de groupements appropriés s'appuyant sur les organisations professionnelles par l'intermédiaire notamment de mise en réseaux des acteurs.

Éléments de programmation pour l'année civile 2008 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2008
Montant FEDER programmé en 2008	0,00 €
Montant FEDER programmé de 2002 à 2008	35 399,50 €
Taux de programmation FEDER de 2002 à 2008 par rapport au programme 2001 -2006	118 %
Nombre de projets	0

Au titre de cette mesure, un dossier a été programmé en 2004. Il s'agit d'un forum organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion (CCIR) sur les axes d'échange et de transfert de savoir-faire entre Ténériffe, Madère et La Réunion. Cette opération fait suite à une mission organisée en 2003 par la CCIR aux Canaries dont l'objet était d'établir des premiers contacts avec les partenaires socio-économiques de ce territoire. Aucun autre dossier n'a été programmé en 2005 et en 2006.

L'absence d'engagement sur cette mesure s'explique par la mise en place d'une opération cadre régionale, dénommée RUP +, entre les différentes régions ultrapériphériques dans le cadre du programme INTERREG III C. Les RUP ont préféré se tourner vers ce cadre de coopération commun plutôt que vers une mesure du programme INTERREG III B. Treize projets inter- RUP ont été validés par le comité de pilotage.

En 2008, le programme Rup+ a été clôturé et un nouveau projet a été déposé au titre d'INTERREG IV C. Ce dernier n'a pas été retenu par le comité de programmation de ce programme.



Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2008 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2008	0,00 €
Montant certifié de 2002 à 2008	29 995,03 €
Taux de certification FEDER par rapport aux montants programmés 2002-2007	84,73 %

Les dépenses déclarées sont liées au solde du dossier de la Chambre de Commerce.



Mesure 2.1

Assistance technique

Objectif de la mesure :

L'assistance technique au programme se verra mobilisée pour appuyer l'autorité de gestion, l'autorité de paiement et leurs partenaires – sous toute forme nécessaire - dans la préparation, la mise en œuvre, le suivi, le contrôle et la publicité concernant le programme, les fonds structurels et, en lien avec l'Europe et les Politiques Communautaires.

Descriptif synthétique :

Cette mesure vise à financer toute action destinée à améliorer les conditions de déroulement du programme. Il s'agit d'accompagner les structures et actions de mise en œuvre, de suivi, de gestion, d'animation, d'évaluation, de contrôle et de communication de la programmation.

Éléments de programmation pour l'année civile 2008 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2008
Montant FEDER programmé en 2008	0,00 €
Montant FEDER programmé de 2002 à 2008	257 181,25 €
Taux de programmation FEDER de 2002 à 2008 par rapport au programme 2001 -2006	101,08 %
Nombre de projets	0

Au titre de cette mesure, aucun dossier n'a été programmé au cours de l'année 2008, compte - tenu de la sur programmation déjà observée

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2008 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2008	0,00 €
Montant certifié de 2002 à 2007	229 901,12
Taux de certification FEDER par rapport aux montants engagés sur 2002-2007	89,39 %

La dernière opération restant à solder s'est achevée le 31 / 12 / 2008.



3. Exécution financière

Au cours de l'année 2008, deux déclarations de dépenses ont été adressées aux services de la Commission Européenne au mois de Juillet et de Décembre.

Ces déclarations représentent un montant cumulé de 682 497,18 € de FEDER, soit un montant de dépenses totales justifiées de 802 937,86 €.

La tranche 2005 du programme a pu être justifiée, notamment en prenant en compte l'avance de 7 % faite en début de programmation.

Dans la mesure où il n'y avait pas d'échéance en matière de dégagement d'office pour la fin d'année 2008, les actions des services ont surtout porté sur le lancement du programme de coopération territoriale 2007 – 2013, ce qui explique le faible niveau de certification des dépenses observé le 31 décembre 2008.

<i>Indicateurs clé FEDER</i>	<i>Dépenses déclarées au 31/12/2008 (pour mémoire chiffre au 31/12/2007)</i>
Montant FEDER déclaré	4 260 052,73 € (3 778 532,08 €)
Taux de certification par rapport à 2001 – 2006	83,71 % (74 %)

On constate que le niveau des dépenses déclarées à la Commission atteint près de 84 % de l'enveloppe prévue au titre de ce programme pour la période 2001 – 2006, reflétant ainsi le niveau important de la programmation atteint depuis 2004.

En terme de programmation, aucune nouvelle opération ne devrait être engagée. Cependant, compte – tenu de la décision de reporter la date d'éligibilité des dépenses au 31 juin 2009, certaines opérations pourraient être prolongées. Il s'agit, en particulier, du programme de volontaires du progrès.

En terme de certification, 19 opérations restent à solder, parmi les quelles 7 projets n'ont pas encore fait l'objet d'une demande de solde de la part des bénéficiaires.

En euros	Dépenses UE Prévues	Dépenses UE engagées comm.		Dépenses UE déclarées	
		Montant	%	Montant	%
AXE 1 : Coopération régionale	4 834 352	6 298 778,77	130 %	4 030 151,61	83 %
Mesure 1.1	320 658	421 982,05	132 %	159 975,01	50 %
Mesure 1.2	1 733 584	2 402 644,60	139 %	1 335 389,81	77 %
Mesure 1.3	974 554	1 055 622,63	108 %	808 332,30	83 %
Mesure 1.4	650 560	898 366,72	138 %	699 691,50	107 %
Mesure 1.5	1 125 000	1 484 763,27	132 %	996 767,96	89 %
Mesure 1.6	29 996	35 399,50	118 %	29 995,03	100 %
AXE 2 : Assistance technique	254 440	257 181,25	101 %	229 901,12	90 %
Mesure 2.1	254 440	257 181,25	101 %	229 901,12	90 %

Au 31 décembre 2008, on constate un schéma proche de celui observé l'année précédente avec deux mesures qui expliquent plus de 45 % du montant des dépenses certifiées, il s'agit de :

- Ouverture en matière d'éducation, de formation et d'insertion,
- Pôles de compétences à vocation régionale



Ile de La Réunion – INTERREG III B 2001-2006
RAPPORT ANNUEL 2008

Néanmoins, les mesures 1.3 et 1.4 présentent des niveaux de certification supérieurs à la moyenne du programme à hauteur de 83 % et 107 % respectivement.

À noter que, lors du dernier appel de fonds, une partie des sommes certifiées au titre de la mesure 1.4 n'a pas fait l'objet d'un remboursement du fait que le montant présenté était supérieur à celui inscrit dans la maquette financière du complément de programmation. Cet écart sera résorbé lors de la clôture du programme conformément aux lignes directrices relatives à la clôture des interventions (2000 – 2006) des fonds structurels.



Ile de La Réunion – INTERREG III B 2001-2006
RAPPORT ANNUEL 2008



Répartition par domaine d'intervention (domaines définis en annexe IV du règlement (CE) n°438/2001 de la Commission du 2 mars 2001)

			Répartition prévue	Répartition sur la programmation au 31/12/2008
1.1	323	Services et applications pour le citoyen (santé, administration...)	30%	0 %
	332	Énergies renouvelables	17,5%	10%
	353	Protection, amélioration et régénération du milieu naturel	35%	51%
	181	Projets de recherche dans les universités et instituts de recherche	17,5%	39%
1.2	23	Développement de l'éducation et de la formation professionnelle non liée à un secteur spécifique	62,52%	29%
	113	Formation professionnelle spécifique à l'agriculture	12,5%	17%
	13	Promotion de l'adaptation et du développement des zones rurales	24,98%	54%
1.3	163	Services de conseils aux entreprises	50%	22%
	167	Formation professionnelle spécifique aux PME et à l'artisanat	33,34%	66%
	322	Technologies de l'information et de communication	16,66%	9%
1.4	354	Valorisation du patrimoine culturel	45%	60%
	172	Investissements immatériels	55%	40%
1.5	181	Projets de recherche dans les universités et instituts de recherche	49,75%	47%
	144	Aquaculture	18,25%	9%
	183	Infrastructures et RDTI	32%	44%
1.6	353	Protection, amélioration et régénération du milieu naturel	33%	100%
	332	Énergies renouvelables	42%	0%
	18	Recherche, développement technologique et innovation	25%	0%
2.1	41	Assistance technique	100%	100%

Les éléments présentés sur ce tableau prennent en compte les actions engagées sur la période 2003 - 2007 et permettent de les comparer par rapport à la répartition prévue pour 2000-2006.

On constate un certain décalage entre les deux colonnes qui traduit bien le caractère innovant de ce programme et les difficultés à prévoir le cours de la programmation.

Pour chaque mesure, on observe qu'un secteur domine particulièrement les autres. Cela s'explique en partie par le montant faible du programme et des enveloppes financières des mesures. Par ailleurs, certaines actions ayant une programmation annuelle tendent à une forme de spécialisation des mesures où elles émergent.

Pour l'année 2008, les projets programmés n'ont pas remis en cause l'équilibre observé l'année précédente. En effet, peu d'opérations ont été programmées et elles relèvent des thématiques qui faisaient déjà



4. Dispositions prises par l'autorité de gestion et le comité de suivi pour assurer la qualité et l'efficacité de mise en œuvre en 2007

4.1 Actions de suivi et d'évaluation

Durant l'année 2008, les principales actions de suivi se sont concentrées sur la mise en œuvre de prévisions de solde pour les opérations non encore soldées.

Les perspectives issues de ces simulations ont montré qu'il existait un risque de perte de crédits à la clôture de l'intervention puisque certaines opérations avaient rencontré des difficultés et ne s'étaient pas réalisées comme prévu initialement. Ainsi, afin de prévenir ce risque, plusieurs opérations ont été programmées pour un montant global de 457 589,15 euros de FEDER, soit 9 % de la somme allouée au programme sur la période.

4.2 Actions de contrôle financier

Plusieurs types de contrôle ont été mis en œuvre :

1. Les contrôles de service fait

Les certificats de service fait ont été établis sur l'ensemble des dossiers payés (acompte et solde).

2. Les contrôles « Qualité »

Les contrôles Qualité ont été poursuivis de la programmation des dossiers, par les autorités de gestion et de paiement, tels que décrits dans la circulaire du premier ministre du 15 juillet 2002.

3. Les contrôles par sondage 5%

Les contrôles par sondage sont mis en œuvre par la Cellule Contrôle du Conseil Régional, rattachée à la Direction Générale des Services. Ce service est doté d'un manuel de procédure interne.

A fin 2008, 10 contrôles de l'article 10 ont été réalisés dont 2 étaient en phase contradictoire au 31/12/2008.

Les 8 contrôles clôturés représentent un taux de contrôle de 6,91% par rapport au total des dépenses certifiées. Le taux d'irrégularité issu de ces contrôles dits 5 % s'établit à 0,24%.

4.3 Synthèse des principaux problèmes rencontrés

Le programme INTERREG III B, Espace Océan Indien est confronté à plusieurs facteurs qui complexifient sa mise en œuvre :

- La Réunion bénéficie, pour la première fois de ce programme qu'il a fallu intégrer aux dispositifs déjà existant au niveau local en matière de coopération régionale : fonds propres des collectivités, fond de coopération régionale, mesure 11.10 du DOCUP...
- La Réunion est la seule région communautaire concernée par ce programme. La coopération se fait donc essentiellement avec des Etats, et non avec des régions, comme pour les autres INTERREG III B ;
- La Réunion bénéficie du plus petit programme INTERREG de l'Union Européenne avec une enveloppe de 5,088 M€ de FEDER pour la période 2001-2006. Les interventions soutenues ont donc majoritairement porté sur des démarches ou des approches exploratoires.



La principale difficulté rencontrée est liée aux caractéristiques particulières de ce programme et en particulier à sa jeunesse. En effet, c'est la première fois que La Réunion bénéficie d'un programme communautaire spécifiquement dédié à la coopération régionale. Et si de nombreuses opérations ont été programmées et financées par le FEDER au titre du programme INTERREG III B depuis 2003, il s'agissait d'une véritable innovation localement qu'il a fallu intégrer aux outils déjà mis en oeuvre.

Par ailleurs, l'avancement financier du programme est tributaire de certaines opérations, comme les programmes de recherche ou de transfert de technologie, dont il est souvent difficile de prévoir les niveaux de réalisation

Dans la perspective de la clôture de la programmation, une difficulté qui découle de celles précédemment citées apparaît plus clairement. En effet, la bonne réalisation du programme dépend beaucoup de la bonne réalisation d'un très faible nombre d'opérations. De ce fait, les projets les plus importants font l'objet d'un suivi précis. De plus, l'enveloppe engagée excède de plus de 30 % les montants FEDER alloués au programme par décision communautaire.

4.4 Utilisation de l'assistance technique

En 2008, aucune opération n'a été programmée au titre de l'assistance technique. Cette situation s'explique par le fait que la totalité de l'enveloppe FEDER consacrée à cet axe a été engagée, atteignant ainsi le plafond réglementaire autorisé.

Il convient de noter que l'Autorité de Gestion, le Conseil Régional, soutenu par l'Etat au titre d'un service instructeur, prend à sa charge sur fonds propres la quasi intégralité des frais de gestion.

Aucune dépense n'a été certifiée en 2008. Une seule opération, dont l'échéance est prévue au 31 décembre 2008, n'est à ce jour pas soldée.

À ce stade de la programmation, 7 opérations ont été programmées dont 6 d'entre elles ont été soldées. La dernière opération concerne la rémunération de l'autorité de paiement qui s'achèvera en décembre 2008.

L'assistance technique non plafonnée représente 23 % des sommes FEDER engagées. Les opérations concernées sont :

- L'évaluation à mi-parcours du programme,
- La mise à jour de l'évaluation à mi-parcours.

L'assistance technique plafonnée représente 77 % des sommes engagées pour un montant de 198 340 euros de FEDER. Les opérations concernées sont :

- Les frais d'animation du programme pour les années 2003 – 2006,
- Les frais de rémunération de l'autorité de paiement,
- Les frais liés à une mission dans le cadre du déploiement du logiciel PRESAGE.

4.5 Mesures prises pour assurer la publicité de l'intervention

Depuis l'appel à projet permanent lancé par l'Autorité de Gestion en 2004, on constate une programmation régulière en Comité Local de Suivi.

En 2008, comme pour les années précédentes, les services instructeurs ont informé les bénéficiaires de l'obligation d'assurer la publicité de l'intervention au niveau des projets financés. Ainsi, il a été constaté un affichage de l'intervention du programme INTERREG III B- Océan Indien au sein des actions cofinancées par le FEDER.



Par ailleurs, étant donné la proximité avec la date de fin d'éligibilité des dépenses, il n'y a pas eu de publicité particulière faite auprès des porteurs de projet, au cours de cette année 2008, si ce n'est pour rappeler la nécessité de faire remonter les factures rapidement en vue du solde du programme.

4.6 Suites données à l'autorisation de mise en œuvre article 12- Règlement 448/2004

Par courrier en date du 10 mars 2005, l'Autorité de Gestion avait sollicité la Commission Européenne sur deux demandes d'éligibilité de dépenses au titre de l'article 12 du règlement CE (448/2004).

La première opération concernait la mise en place d'un projet pilote de production-démonstration de poissons dans le canal des Pangalanes, à Madagascar. Le projet comportait l'achat de matériels (cages d'élevage) qui devaient être placés à Madagascar et dont le coût représentait 17% du montant total de l'opération.

La deuxième opération concernait l'organisation d'un atelier à Madagascar faisant intervenir différents chercheurs de la zone Océan Indien (Maurice, Comores, Madagascar et Réunion) et dont les frais avaient été présentés au financement du programme INTERREG III B.

En date du 16 juin 2005, la Commission Européenne avait répondu favorablement à ces deux demandes de cofinancement par le FEDER.

Au 31 décembre 2008, aucune autorisation n'a été donnée aux deux porteurs de projets pour le financement par le FEDER de ces dépenses. En effet, au cours de cette même année, un des bénéficiaires avait informé l'Autorité de gestion qu'il n'avait pas, in fine, acheté les cages d'élevage, puisqu'il avait utilisé du matériel d'occasion, non éligible et en définitive non financé.

Aucune demande au titre de cet article n'a été sollicitée en 2008.



5. Mesures prises afin d'assurer la compatibilité avec les politiques communautaires pour l'année 2007

Aucune aide d'état n'est inscrite au programme.

S'agissant des priorités communautaires en matière d'environnement, aucun projet n'a été engagé au cours de l'année 2008.

S'agissant de l'égalité des chances hommes- femmes, le programme accorde une place privilégiée aux problématiques d'éducation, de formation et d'insertion. Cependant, au titre de l'année 2008, aucune action n'a été mise en place spécifiquement sur ce thème.

S'agissant du développement de la société de l'information, des actions de partenariats seront soutenues dans le domaine de l'expertise et de l'ingénierie en matière des NTIC. En 2008, aucune opération n'a été programmée.

S'agissant enfin du développement de la recherche, le programme s'inscrit en conformité avec les orientations du 6^{ème} programme cadre de recherche et développement technologique en favorisant notamment le rayonnement régional de pôles de compétences en développement agricole et rural et en soutenant la recherche par l'octroi de bourses pour des étudiants en thèse de troisième cycle.

Au titre de l'année 2008, l'opération d'allocation de bourses doctorales a été programmée octroyant à des étudiants des moyens de poursuivre des recherches à un haut niveau sur des thématiques ayant un intérêt régional.



6. Etat d'avancement des grands projets et des subventions globales

Il n'y a ni grand projet, ni subvention globale, prévus au sein du programme.